

LA LETTRE
PATRIMONIALE

O 44

ÉTÉ 2023



A X Y N E
finance

la signature du conseil patrimonial

sommaire

44

édito .3

météo des marchés .4

conseils & placements .8

prévoyance & retraite .12

côté entreprises .16

immobilier .18

coup de coeur .20

AXYNE FINANCE SARL au capital de 400.000 €
28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
T- 04 69 98 10 10 - contact@axynefinance.fr

Agéments :
CIF = Conseil en investissements financiers – Membre de la CNCIF, 103 Boulevard Haussmann 75 008 Paris. Activité enregistrée sous le N°0007067 auprès de la Chambre Nationale des Conseils Experts Financiers (CNCEF), agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Courtier IOBSP- Courtage en assurances enregistré à l'ORIAS sous le N°07024252 sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - ACPR, 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09. Transactions sur immeubles et fonds de commerce, Carte T professionnelle enregistrée sous le N°CPI 7501 2017 000 020 357, délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France - Garantie Financière et de responsabilité civile professionnelle (MMA IARD)

Rédaction : Axyne Finance

Eric BORIAS
Laurent CORNET
Pauline CHATIGNOUX
Océane GONCALVES
David RAGE / FUSAX Partners
Loïc GUILHOMOND / AXYNE IMMOBILIER

Crédit photos : Marielsa NIELS - AdobeStock -
La marque AUVERGNE
Maquette : RHIZOME STUDIO

.3 édito

« Qui chante pendant l'été
danse pendant l'hiver. »

Esope

Les beaux jours sont là avec l'arrivée, bien méritées, des vacances. Mais, pourquoi ne pas mettre à profit cette période pour prendre un peu de recul ?

En effet, l'été peut être l'occasion d'aborder ou d'alimenter vos réflexions sur vos problématiques patrimoniales, telles que la diversification ou la rationalisation de vos placements financiers, l'anticipation de la souscription de solutions de défiscalisation pour réduire votre facture fiscale 2023, l'anticipation de votre départ en retraite, ou encore l'optimisation de la transmission de votre patrimoine au profit de vos proches. Dans cette optique, toute l'équipe d'Axyne Finance reste à votre disposition pour répondre à vos questions, vous éclairer et vous accompagner dans vos prises de position.

Dans cette lettre patrimoniale, nous aborderons notre vision macro-économique habituelle. Nous aborderons ensuite quelques pistes de réflexion pour **investir durable et responsable** en 2023.

La rubrique suivante traitera de **l'assurance-vie** comme moyen de se constituer une retraite complémentaire. La rubrique **Immobilier** présentera un bien de qualité, situé rue Blatin à Clermont-Ferrand. **FUSAX** mettra en avant l'importance de bien s'entourer pour engager une levée de fonds. Enfin, notre sujet **coup de cœur** fera un focus sur la marque Auvergne et ses différents projets à venir pour la région.

Bonne lecture et
très bon été à tous !



Eric BORIAS & Laurent CORNET
Associés fondateurs

A X Y N E
finance

.4

météo des marchés

Marchés de Taux

	Niveau au 07/07/2023	Niveau au 31/12/2021	
ESTER (taux 1 Jour) (Europe)	3,41 %	1,89 %	↗
Euribor 3 mois (Europe)	3,64 %	2,13 %	↗
Euribor 1 an (Europe)	4,19 %	3,26 %	↗
OAT 10 ans (Etat français)	3,19 %	3,10 %	↗
BUND 10 ans (Etat allemand)	2,64 %	2,57 %	↗
T-BOND 10 ans (Etat US)	4,07 %	3,88 %	↗

TAUX COURT TERME

TAUX LONG TERME

Devises/Or/Pétrole

	Niveau au 07/07/2023	Evol. depuis 01/01/2022	
Euro / Dollar	1,10	2,60 %	↗
Or / Gold (\$/once)	1 925	5,50 %	↗
Pétrole / Brent (\$/b) 1591	78,30	- 9,00 %	↘

MARCHÉS DIVERS

Marchés actions

	Niveau au 07/07/2023	Perf. depuis 01/01/2022	
CAC40 (France)	7 112	9,90 %	↗
DJ EUROSTOXX 50 (Zone Euro)	4 237	11,70 %	↗
S&P 500 (US)	4 399	14,60 %	↗
NASDAQ (US)	13 661	30,50 %	↗
FOOTSIE 100 (Royaume-Uni)	7 257	- 2,50 %	↘
NIKKEI 225 (Japon)	32 388	24,10 %	↗
MSCI EM (Pays Emergents)	507	4,20 %	↗
MSCI WORLD (33 pays développés)	424	10,60 %	↗

MARCHÉS ACTIONS

Principaux indices de marchés - cours de clôture. Source Bloomberg

Rédigé le 11 juillet 2023

.5



A quoi faut-il s'attendre cet été ?

Sur ces deux mois d'été, le marché sera particulièrement attentif au ralentissement économique mondial et aux prochaines hausses de taux, d'autant que les échanges seront moins fournis qu'au cours du reste de l'année.

Quelle vision macroéconomique ?

Tous les économistes ont un mot à la bouche : récession.

Les durcissements monétaires ont évidemment pour objectif de faire refluer l'inflation, ce qui est une réalité presque partout dans le monde. Mais cela ne se fait pas sans conséquence sur l'activité. La hausse des taux d'intérêt pénalise la distribution de crédits. C'est vrai pour l'achat immobilier, tout comme pour l'investissement des entreprises ou pour la consommation des ménages. Résultat, les indicateurs avancés de conjoncture se dégradent et font craindre un net ralentissement, voire une récession. C'est le cas dans la zone euro. L'indice PMI des directeurs des achats montre, en juin, une activité du secteur privé atone, avec un niveau de seulement 50,3 points. Pour mémoire, la barre des 50 points est censée délimiter les phases d'expansion ou de contraction économique. Celle-ci a été enfoncée pour le seul secteur manufacturier, avec seulement 44,6 points le mois dernier !

Aux Etats-Unis, l'indice manufacturier s'est aussi replié, à 46,9 points, après 51 points en mai. Mais le marché du travail ne plie toujours pas, même si le taux de chômage a quelque peu augmenté en mai et si la croissance des salaires se normalise. La grande inconnue reste la Chine. La vision simpliste de certains experts, qu'après le déconfinement, l'expansion reviendrait vers ses rythmes passés est loin d'être une réalité. Le monde post pandémie n'est pas forcément celui dont rêvaient les autorités politiques chinoises. Pékin affirme pourtant être en bonne voie pour atteindre, cette année, son objectif de croissance d'«environ 5%». C'est du moins la promesse réitérée, par le Premier ministre, Li Qiang. En 2022, il était de 5,5 % et n'avait pas été réalisé. Le PIB avait crû de seulement 3 %. Un secteur immobilier surendetté et un taux de chômage des jeunes à un niveau record en mai (20,8 % chez les 16-24 ans) freinent la reprise.



.6

Quelle interprétation des marchés financiers ?

Trois menaces peuvent remettre en question le parcours des marchés financiers au 1er semestre. La plus importante serait un ralentissement économique plus marqué que prévu. La Chine semble vouloir attendre avant d'engager un plan de relance, et les épargnants américains ont commencé à puiser dans leur épargne pour maintenir leur pouvoir d'achat face à l'inflation. Une situation qui n'est pas tenable dans la durée. La deuxième menace viendrait d'une hausse des taux de la Fed mal dimensionnée. Lors de la réunion de juin, la Banque centrale américaine a certes décidé de marquer une pause après des hausses de taux rapides et élevées depuis mars 2022. Mais cette décision a été vivement débattue, car les membres de la Fed considèrent que l'inflation est encore «inacceptablement élevée», et le reflux récent des prix s'avère plus lent que prévu. En conséquence, des augmentations supplémentaires des taux sont jugées «appropriées». En dernier, des volumes plus faibles au cours de l'été, en raison des vacances des traders et des gérants, qui rendent les indices plus volatils. Les données économiques ou les événements géopolitiques ont tendance à prendre plus d'importance qu'ils ne le devraient, surtout au mois d'août. Concrètement, nous restons haussiers à moyen terme sur les marchés financiers mais, nous estimons que le potentiel d'appréciation des indices boursiers demeure faible cet été, le temps de digérer la hausse du premier semestre.

.7



Point de vue d'Axyne Finance et comment agir ?

Dans cet environnement économique et financier, nous adoptons une position relativement prudente pour passer l'été.

Pour le second semestre, et à titre de diversification, nous privilégions les OPCVM de valeurs moyennes françaises. La désaffection de cette classe d'actifs a eu pour conséquence une baisse des valorisations qui les rendent attrayantes. Ainsi, elles décotent de 5 % à 10 % par rapport aux grandes capitalisations, alors que, d'ordinaire, elles bénéficient d'une prime comprise entre 10 % et 20 % en raison d'une croissance bénéficiaire supérieure. Bien évidemment, il est impossible de déterminer quand les petites capitalisations reviendront à la mode. Cela passe par une meilleure vi-

sibilité sur le front macroéconomique. Notre deuxième choix se porte sur les fonds d'actions chinoises qui ont lourdement déçu. Ils ont perdu 11 % depuis le début de l'année, soit la pire performance. Ils ont cédé 19 % sur 3 ans et 5 % sur 5 ans, ce qui les place, là aussi, en queue de palmarès. Cela s'explique par une croissance chinoise moins forte qu'escompté. En effet, l'indice PMI manufacturier est récemment revenu à 48,8, son plus bas niveau depuis décembre 2022. Enfin, nous retenons toujours, comme troisième classe d'actifs, les fonds d'obligations datés.

Toute notre équipe et nous-même restons bien évidemment à vos côtés, pour vous accompagner.



article rédigé par

Eric BORIAS
Associé fondateur

.8

conseils & placements

Comment investir durable et responsable en 2023 ?

Les gouvernements de l'Union européenne (UE) sont plus que jamais convaincus que l'un des moyens d'atteindre leurs objectifs de durabilité est d'encourager les capitaux à s'orienter vers les initiatives qui favorisent une économie durable.

Cet objectif est partagé par un grand nombre d'investisseurs, mais ils manquent encore souvent d'informations et doivent faire appel à leurs conseils pour évaluer et comparer les solutions d'investissement durable, et trouver celles qui seront les plus adaptées à leur profil de risque et à leurs objectifs d'investissement en matière de critères extra-financiers.

.9

Quelles sont les tendances en matière d'investissement ?

Les progrès actuels sont manifestes dans le domaine de l'environnement, du social et de la gouvernance (ESG). L'ESG est partout et dans cette dynamique, les sociétés de gestion proposent de plus en plus de supports d'investissement durables.

A l'approche de la COP28, on s'attend à ce que l'aspect environnemental de l'ESG prenne de l'ampleur. Les thèmes clés sont liés à l'accélération de la transition énergétique et à la lutte contre le réchauffement climatique avec les problématiques liées à la pénurie de l'eau, la capture du CO₂ ou encore les énergies fossiles.

Ainsi, parmi les sujets privilégiés et de plus en plus présents dans les rapports des entreprises, on retrouve :

- La biodiversité ;
- Les biocarburants ;
- La capture carbone ;
- La décarbonisation ;
- Ou encore, le net zéro.

La période COVID-19 a également mis en évidence la nécessité de travailler sur les parties sociales et de gouvernance. Les statistiques montrent l'intérêt croissant pour des thèmes tels que le bien-être au travail ou la qualité du dialogue social.

Pourquoi investir dans l'ESG ?

Face aux atermoiements des marchés financiers et aux conséquences inflationnistes, les supports d'investissement s'inscrivant dans cette optique constituent une solution de diversification judicieuse.

Pour les investisseurs, de plus en plus sensibles à la thématique durable, c'est l'opportunité de flécher leur épargne vers les entreprises soucieuses de prendre ce nouveau virage environnemental et sociétal.

De plus, certains supports peuvent proposer un rendement cible intéressant. Les entreprises ayant de bonnes pratiques de développement durable sont réputées avoir de meilleures performances et être plus solides financièrement. Il est à souligner, toutefois, que selon la catégorie de supports d'investissements retenue (monétaire, obligataire, actions, ou autres), les investissements réalisés dans ces fonds d'investissements peuvent être soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et potentiellement les investisseurs ne peuvent pas récupérer l'intégralité de leur placement avec des supports offensifs.



.10

Comment l'ESG est-il réglementé ?

Alors que l'ESG continue de se développer au niveau mondial, des nouvelles normes ont été introduites. La réglementation est un facteur clé pour garantir que les efforts d'intégration des critères aient un impact tangible.

- **Le règlement SFDR, pour plus de transparence financière**

Il faut noter l'entrée en vigueur récente des principales dispositions sur « la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », plus connu sous son sigle anglais **SFDR** (Sustainable Finance Disclosure Regulation) et dans le règlement qui porte sur la « Taxonomie verte ».

Les produits financiers et principalement les organismes de placements collectifs (OPC) ayant une connotation ESG sont désormais classés, au niveau de la société de gestion, en 3 typologies différentes dénommés articles :

SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION (SFDR)

ARTICLE 6 : le produit n'a pas d'objectif de durabilité

ARTICLE 8 : les produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales

ARTICLE 9 : les produits qui ont pour objectif l'investissement durable en précisant les 3 conditions : 1) Contribue à un objectif environnemental ou social, 2) Prend en compte les principales incidences négatives et 3) Respecte l'exigence de bonne gouvernance



Ce règlement amène à fournir une information plus transparente quant au degré avec lequel les produits financiers prennent en compte les caractéristiques environnementales ou sociales, investissent dans des investissements ou ont des objectifs durables.

Au niveau des investisseurs, un profil investisseur spécifique doit être rempli afin de déterminer un niveau de « sensibilité extra-financière ».

.11

Notre avis

Les sociétés de gestion et conseillers en gestion de patrimoine sont de plus en plus préoccupés par les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance et se sont attachées à mettre en œuvre ces différentes thématiques clés dans leur gestion. Selon nous, c'est en privilégiant la collaboration entre toutes les parties prenantes que l'on pourra véritablement faire bouger les lignes. L'enjeu est important au vu des derniers chiffres alarmants sur le réchauffement climatique.

Côtés épargnants, des efforts ont été faits au niveau réglementaire pour avoir une information plus transparente et un nouveau repère d'analyse et de comparaison. Ces nouvelles dispositions permettront aux investisseurs de prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement durable.



article rédigé par

Laurent CORNET
Associé fondateur



.12

retraite & prévoyance

L'assurance-vie : un moyen de préparer sa retraite ?

Afin d'anticiper la baisse de revenus constatée lors du départ en retraite, il peut être judicieux d'avoir recours au contrat d'assurance-vie. La diversité des supports d'investissement, la possibilité de récupérer son investissement sous plusieurs formes, sans oublier la transmission, en cas de décès, d'une partie du capital aux bénéficiaires désignés en dehors de la succession dans des conditions fiscales avantageuses en font un outil de préparation à la retraite idéal.



.13

Qu'est-ce qu'un contrat d'assurance-vie ?

Un contrat d'assurance vie est un placement financier constitué :

- D'une période d'épargne pendant laquelle une ou plusieurs sommes sont versées par l'épargnant et investies dans plusieurs types de supports, diversifiés ou non ;
- D'un dénouement au terme du contrat au moment duquel l'assureur doit reverser le capital, assorti des intérêts soit :

- > Au souscripteur en cas de vie ;
- > Au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès du souscripteur.

Les contrats d'assurance-vie multi-supports permettent d'investir sur **une très large gamme de placements financiers** tant en France qu'à l'international qui correspond à tous les profils, du sécuritaire au plus dynamique :

- Les fonds en euros « classiques » : Les sommes sont investies à plus de 80 % en titres sûrs tels que les emprunts d'Etat. L'assureur garantit la mise de départ, c'est-à-dire votre capital, à tout moment. En plus du capital garanti, s'ajoutent les intérêts annuels générés par la gestion (la participation aux bénéfices).

- Les unités de compte (souvent abrégées en UC) à travers :

- > Des supports divers, plus ou moins « risqués » adossés aux marchés actions ou obligataires par exemple ;
- > Des supports plus sécurisés comme les fonds immobiliers ou monétaires (sans garantie sur le capital et les revenus annuels)
- > Voir des solutions de private-equity (PME/ETI non cotées) ou encore des produits « structurés ».

! Remarque importante : L'épargne investie sur les unités de compte peut s'apprécier dans le temps, mais peut aussi perdre de la valeur si les marchés reculent.

Pourquoi recourir à l'assurance-vie pour préparer sa retraite ?

Contrairement au Plan d'Epargne Retraite (PER) pour lequel les fonds sont bloqués jusqu'au départ en retraite, l'assurance-vie est une solution particulièrement **souple** :

- Les versements : il est possible d'alimenter le contrat par des versements réguliers ou non selon votre capacité d'épargne du moment. Les versements sont en général libres et le montant minimum d'investissement adapté.

- Les rachats : il est possible de récupérer l'intégralité du capital en une fois (rachat total) ou d'opter pour un rachat partiel afin de récupérer uniquement une partie de votre épargne. Il est également possible de mettre en place des rachats programmés afin d'avoir des revenus réguliers selon une périodicité choisie. A noter que le capital qui ne fait pas l'objet de ces rachats partiels continue de capitaliser.

- Les avances : les assureurs donnent également la possibilité de procéder à des avances (prêts) sur leurs contrats, en contrepartie d'un intérêt, l'épargnant peut retirer jusqu'à 60 % de son épargne, tout en laissant les sommes continuer à capitaliser.

Certains contrats offrent également à l'assuré la possibilité de dénouer son contrat sous forme de **rente viagère**, c'est-à-dire par l'attribution d'une somme versée périodiquement de son départ à la retraite jusqu'à son décès. A noter que le montant de la rente résulte d'un calcul complexe effectué par l'assureur en fonction de plusieurs paramètres (âge de l'épargnant, espérance de vie, encours du contrat etc.). La fiscalité applicable diffère de celles des rachats, il convient d'appliquer celle spécifique aux rentes.

.14

.15

Ainsi, de par sa souplesse ainsi que son cadre juridique et fiscal, l'assurance-vie est un produit d'épargne particulièrement adapté pour préparer sa retraite. Mais, ce cadre reste également adapté à de multiples autres objectifs tels que :

- **La transmission du patrimoine** : au décès du souscripteur, le capital ne sera pas intégré à la succession (sauf quote-part correspondant aux versements effectués après 70 ans et au-delà d'un abattement spécifique tout contrats confondus) mais sera reversé aux bénéficiaires désignés dans des conditions fiscales avantageuses. Il est possible de choisir, comme bénéficiaires du contrat, des héritiers légaux mais également, des tierces personnes (sous réserve que les primes ne soient pas considérées comme « manifestement exagérées ») ;
- **La constitution d'une épargne** en vue, ou non, de préparer un projet (achat immobilier, financement des études des enfants, travaux sur un bien immobilier, etc.) ;
- **La diversification** de son patrimoine ;
- Etc...

Quelle fiscalité applicable ?

- Fiscalité sur les rachats

Les contrats d'assurance-vie ne sont pas soumis à l'impôt sur le revenu, tant que vous n'effectuez pas de rachat sur votre contrat.

! Remarque importante : lors d'un rachat (total ou partiel) seule la quote-part d'intérêts correspondant au montant racheté est soumis à l'imposition sur le revenu.

Pour les contrats ouverts depuis le 27/09/2017, les produits sont soumis au prélèvement forfaitaire unique ou, sur option, à l'impôt sur le revenu comme suit (en fonction de l'âge du contrat) :

Avant 8 ans	Après 8 ans *	
Prélèvement forfaitaire unique 12,8 % Ou Barème de l'impôt sur le revenu sur option + Prélèvement sociaux 17,2 %	Produits des primes versées > 150 000 € ** Prélèvement forfaitaire unique 12,8 % Ou Barème de l'impôt sur le revenu sur option + Prélèvements sociaux 17,2 %	Produits des primes versées < 150 000 € ** PFL 7,5 % Ou Barème de l'impôt sur le revenu sur option + Prélèvements sociaux 17,2 %

* Bénéfice d'un abattement annuel de 4 600 € pour une personne seule ou 9 200 € pour un couple soumis à imposition commune quel que soit le taux appliqué (12,8% ou 7,5%).

** Ce seuil s'apprécie par titulaire + sur la base du montant des primes versées + tous contrats confondus + au 31/12 de l'année précédant le rachat.

- Fiscalité en cas de décès

En cas de décès, le capital de l'assurance-vie est transmis aux bénéficiaires désignés sur le contrat. A noter que le capital constitué est totalement exonéré de fiscalité si le bénéficiaire choisi est votre conjoint ou votre partenaire pacé. Pour les contrats souscrits après le 20/11/1991 et les versements effectués après le 13/10/1998, la fiscalité applicable est la suivante :

Souscription du contrat	Primes versées APRES le 13 octobre 1998	
	Avant 70 ans	Après 70 ans
Après le 20/11/1991	Exonération totale des capitaux transmis Abattement de 152 500 € par bénéficiaire sur les capitaux transmis puis taxation de 20% de 152 501 € à 852 500€ par part puis 31,25 % au-delà. (Art. 990 I du C.G.I.)	Droits de succession sur la fraction de primes versées supérieure à 30 500€ (Art. 757 B du C.G.I.)

- L'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Si vous êtes soumis à l'IFI : la valeur de rachat des contrats d'assurance-vie au 1^{er} janvier de l'année d'imposition est incluse dans le patrimoine du souscripteur/adhérent à hauteur de la fraction représentative des actifs immobiliers taxable détenus au sein du contrat.



Toutefois, seule la fraction de la valeur représentative des actifs immobiliers des unités de compte composés à plus de 20 % d'immobilier entrant dans le champ de l'IFI est à retenir à la condition que le souscripteur et le cas échéant conjointement avec les personnes de son foyer fiscal ne détiennent pas plus de 10 % de l'OPC ou du fonds d'investissement contenant l'actif immobilier.



NOTRE CONSEIL.

Face à la diversité de l'offre, il peut être judicieux de faire appel à nos services afin notamment de :

- Choisir un contrat de qualité adapté à votre situation et vos objectifs avec une offre financière en architecture ouverte, de la souplesse dans les conditions de sorties et des garanties adaptées ;
- Recourir à une allocation d'actifs adéquate (choix des proportions entre support garanti en capital fonds en euros, fonds prudents et plus offensifs) en fonction de votre profil investisseur (et notamment votre appétence au risque), de vos préférences et de votre horizon de placement ;
- Être accompagné dans la rédaction de la clause bénéficiaire de votre contrat afin de respecter votre volonté et d'optimiser les abattements disponibles et offerts par le cadre fiscal avantageux de l'assurance-vie.

N'hésitez à prendre conseil auprès notre équipe.



article rédigé par

Océane GONCALVES
Conseillère en prévoyance et retraite

.16

.17

côté entreprises

L'importance de bien s'entourer pour engager une levée de fonds

La levée de fonds

La levée de fonds est une étape déterminante dans la vie d'une entreprise. Elle consiste à rechercher des investisseurs et/ou des institutions susceptibles d'investir, de préférence en haut de bilan, afin d'accélérer le développement de ses activités.

Un projet de développement, avant de bénéficier à l'entreprise, va généralement nécessiter la mobilisation de nouvelles ressources financières pour couvrir des besoins divers : recrutement de nouveaux collaborateurs, investissements matériels, construction de nouveaux bâtiments, création d'une nouvelle branche d'activité, recherche et développement ou encore croissance externe...

Si pour certaines entreprises, notamment les start-ups, la levée de fonds est nécessaire dès le lancement de l'activité ou en phase d'amorçage, certaines sociétés plus matures engagent une levée de fonds pour franchir un palier de développement ou atteindre rapidement la taille critique exigée par leur marché.

Dans ce dernier cas, la levée de fonds sera fréquemment associée à une levée de dette bancaire et/ou à un apport en capitaux propres des actionnaires historiques.



Les experts de la cession-acquisition accompagnent fréquemment des opérations de levée de fonds, en intervenant notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, mais aussi en phase de croissance organique.

Outre les compétences en matière économique, juridique et financière, une levée de fonds nécessite de tisser des contacts privilégiés avec les acteurs du capital développement, régionaux ou nationaux. En effet, que ce soient les sociétés d'investissements, les « family offices » ou les institutionnels, tous les intervenants disposent de leurs propres règles en matière de montant, de quotité de prise de participation ou d'objectifs de retour sur investissement, mais aussi de secteurs d'activité privilégiés.

Le dirigeant désirant ouvrir le capital de sa société devra préalablement avoir défini une stratégie précise au regard des contraintes qu'il est prêt à consentir en contrepartie de l'entrée de nouveaux partenaires financiers : niveau de dilution acceptable, partage du pouvoir de décision, de la stratégie de développement, encadrement de sa rémunération...etc

En amont du closing (souscription effective de nouveaux actionnaires au capital de la société), la levée de fonds requiert donc un certain nombre d'étapes, afin de convaincre les futurs investisseurs, mais aussi de définir vis-à-vis d'eux une stratégie de négociation claire :

- Diagnostic économique approfondi de l'entreprise, mettant en avant ses forces et axes de développement,
- Rédaction d'une présentation détaillée et argumentée des activités et du projet stratégique à court et moyen terme (memorandum d'investissement),
- Elaboration du business plan avec une perspective de 5 à 7 ans,
- Evaluation de l'entreprise selon différentes méthodes conformes à la pratique professionnelle,
- Préparation des supports de communication du projet aux investisseurs (teaser, pitch deck, engagement de confidentialité, data room...),
- Prise de contact et présentation du projet aux différents investisseurs potentiels : bancaires, institutionnels, financiers, voire particuliers (business angels),
- Négociation des conditions d'entrée, d'ouverture du capital, et de sortie des investisseurs,
- Détermination des modalités d'ouverture du capital et des dispositifs et supports les plus adaptés (actions, obligations convertibles ou remboursables en actions, dette, avances remboursables...etc)
- Lettre d'intention
- Pacte d'actionnaires



NOTRE CONSEIL :

Pour réussir une levée de fonds, deux éléments fondamentaux permettent de se donner les meilleures chances de réussite :

1. Anticiper : le facteur temps est capital, car les processus de décision et d'investissements, les négociations et la formalisation des actes juridiques s'étendent fréquemment sur plusieurs mois.

2. S'entourer : le dirigeant devra, en collaboration avec son conseil spécialisé en levée de fonds qui agira comme un maître d'œuvre, constituer une équipe interprofessionnelle en amont du lancement du processus.

N'hésitez pas à contacter David RAGE au 06 33 20 24 03 pour tout complément d'information.



article rédigé par

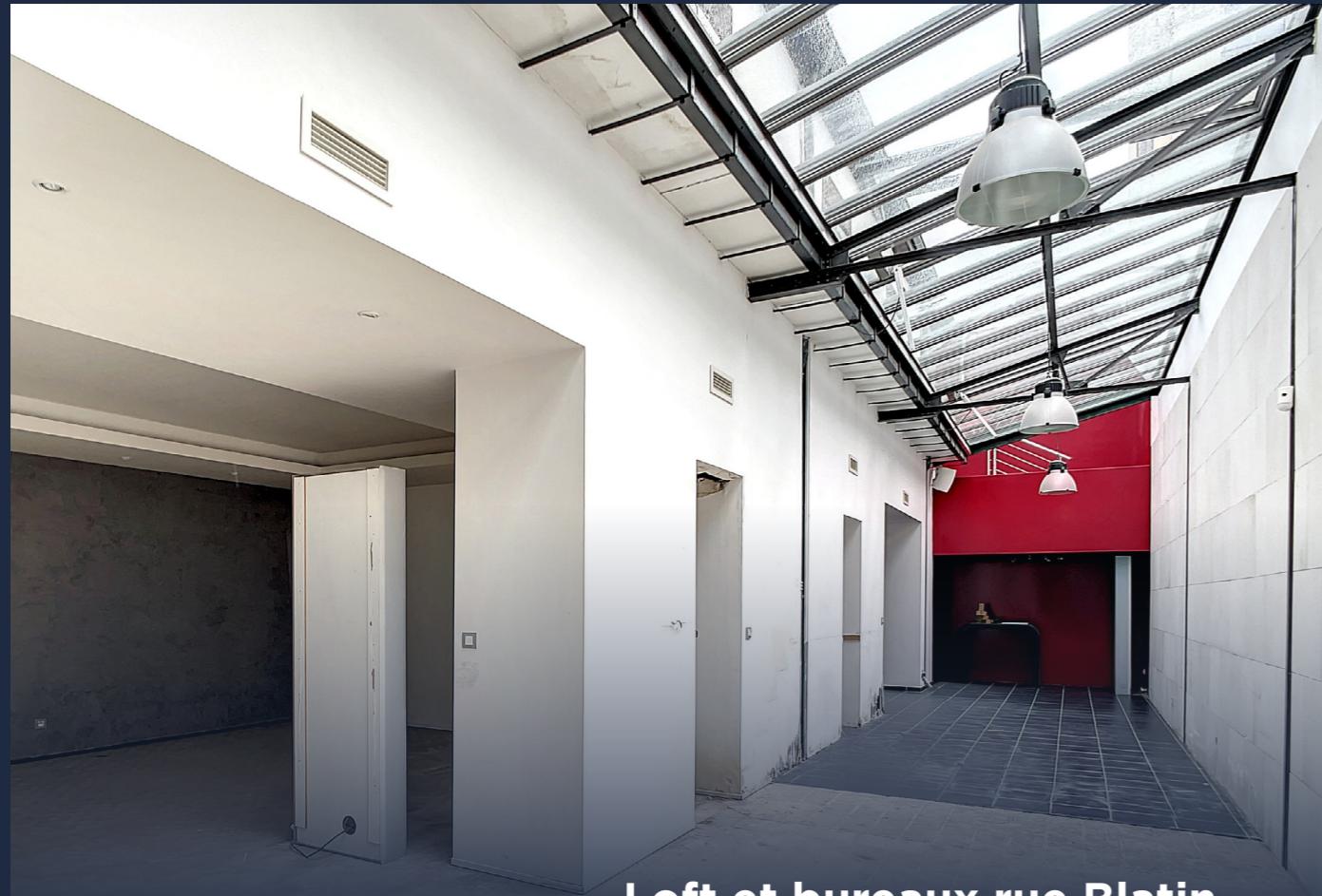
David RAGE
Associé fondateur FUSAX PARTNERS



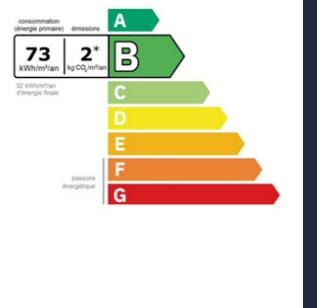
.18

immobilier

Le dossier coup de cœur du moment...



**Loft et bureaux rue Blatin,
Clermont Ferrand**



Rue Blatin.

Appartement type loft de **180 m²** (dont 50 m² de verrière) + terrasse extérieure de 40 m² au calme et sans vis-à-vis.

Cet appartement offre la possibilité d'aménager deux ou 3 chambres avec une salle de bain à l'étage.

En complément, 130 m² de surface de bureau en étage, à aménager entièrement.

Possibilité d'installer un ascenseur (pour professions libérales).

Chauffage en pompe à chaleur double flux de 2016, chauffage au sol, climatisation.

Très bonne classe énergétique (B).

En complément : 68 m² de surface de stationnement couvert pour petit véhicule (passage au plus étroit de 2,22m) et 45 m² de surface pour le stationnement des vélos/motos.

A noter un montant important de travaux nécessaires à la réhabilitation/aménagement de l'ensemble.

Il est également possible d'aménager l'ensemble en une seule habitation, la surface du loft serait alors supérieure à 300 m² hors stationnement.

Ce bien est en mono propriété. Il nécessite, pour son accès, le passage d'un porche en servitude (ensemble non visible de la rue).

Prix de vente : 980 000 €, honoraires à la charge du vendeur compris.

Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 1140€ et 1 630€ par an.

DPE B : 73kWh/m²/an.
Prix moyens des énergies indexés sur l'année 2021 (abonnements compris)
Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques.



rubrique rédigée par

Loïc GUILHOMOND
Responsable immobilier

T. 06 28 45 08 38

.20

coup de cœur

Focus sur la marque AUVERGNE et son président, Pierre Desprat



La marque Auvergne est une association créée en 2017 de la volonté de Laurent Wauquiez, qui contribue à l'attractivité collective de nos 4 départements pour que l'Auvergne continue à rayonner et à exister comme marque territoriale. Elle compte aujourd'hui près de 500 adhérents auvergnats, dont 70 % d'entreprises de tailles variables.

Quelle est la raison d'être et les missions de l'association ?

Trois priorités ont été clairement définies et mises en avant :

- Cultiver la fierté des Auvergnats et de leur territoire ;
- Se mettre au service des entreprises auvergnates en les fédérant ;
- Entretenir tous les réseaux où les Auvergnats sont présents (réseaux sociaux, Auvergnats de Paris etc...).

Quelles sont les actions réalisées par la marque ?

L'association a mené plusieurs actions de lobbying emblématiques avec par exemple plusieurs diffusions sur la chaîne TV TF1.

La marque est également dotée d'une place de marché : www.achetezenauvergne.fr. Cette vitrine collective permet aux commerces auvergnats de vendre leurs produits en ligne, en direct et gratuitement. Elle regroupe environ 170 entreprises pour plus de 4 500 produits auvergnats.

.21

© Laurent GARLASCHI / marque AUVERGNE



Pierre DESPRAT

Axyné Finance est donc fière de mettre en avant, dans ce numéro, cette association qui s'inscrit dans les valeurs de dynamisme, de solidarité et d'ancrage régional qui sont les nôtres.

*Slogan de la marque :
« Seul, on va plus vite mais ensemble, on va plus loin ! Pour l'Auvergne ! »*

Plus d'informations

Contact :
La marque Auvergne
59 Boulevard Léon Jouhaux
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
CS 90706 - France
contact@auvergne.org

Plusieurs campagnes « L'Auvergne recrute » ont également été menées. Elles permettent de donner une visibilité nationale aux offres d'emploi affichées gratuitement sur le portail de la Région « Nos talents, Nos emplois ».

Il convient également de noter la création récente d'un média en ligne : www.newsauvergne.com qui met en avant les talents et les réussites auvergnates.

Enfin, la marque Auvergne est présente sur les grands événements comme le salon international de l'Agriculture de Paris ou plus récemment lors du passage du Tour de France, qui a traversé le Puy-de-Dôme et l'Allier.

Quels sont les projets à venir ?

Monsieur Pierre Desprat, président de l'association, a pour objectif d'organiser structurellement l'association afin qu'elle continue à progresser et à se développer.

Parallèlement la marque va poursuivre ses opérations d'influence positive lors de grands événements comme le grand salon baptisé « Origine Auvergne » qui aura lieu au Zenith d'Auvergne en novembre 2023. L'objectif sera de présenter tous les savoir-faire du made in Auvergne.

A X Y N E
finance



la signature du conseil patrimonial

Une histoire d'expérience

AXYNE FINANCE s'appuie sur l'expérience et les compétences de son équipe pour bâtir une prestation de haute qualité portée par des valeurs d'intégrité et de proximité.

Une relation durable et créatrice de valeur

AXYNE FINANCE entretient avec ses **clients** des relations qui **reposent sur les piliers que sont le dialogue et la confiance.**

Pour s'inscrire dans la durée, l'équipe s'appuie sur le respect des engagements, la transparence et le professionnalisme.

Bureaux
28 rue Jean Claret
CLERMONT-FERRAND

Siège social
128 rue La Boétie PARIS

T- 04 69 98 10 10
contact@axynefinance.fr

www.axynefinance.fr

© Mariela NIELS



À votre service depuis 2007

AXYNE FINANCE propose une gamme de solutions complète et innovante répondant aux enjeux patrimoniaux privés comme professionnels de ses clients. AXYNE FINANCE sait allier les atouts d'une structure à taille humaine à la capacité de sélection des meilleurs partenaires.





LA LETTRE
PATRIMONIALE

°44

ÉTÉ 2023

A *X Y N E*
finance

28 rue Jean Claret 63000 Clermont-Fd
Siège social : 128 rue La Boétie 75008 PARIS
T- 04 69 98 10 10 - contact@axynefinance.fr

www.axynefinance.fr



Cette lettre est réalisée sur papier 100% recyclé

